



Québec, le 7 avril 2016

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents, reçue en date du 1<sup>er</sup> avril 2016, relativement à l'obtention de :

« Tous les documents (Factures, billets d'Avion, dépenses etc...) entourant les dépenses de la délégation québécoise composée de la ministre des Relations internationales Christine Saint-Pierre, du ministre des Sports Luc Fortin, ainsi que de l'avocat et ex-premier ministre Jean Charest, dans le cadre du voyage effectué en Côte- d'Ivoire, le 1er mars dernier pour tenter d'obtenir la représentation des Jeux de la Francophonie 2021 à Sherbrooke ».

En réponse à votre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les autorisations de déplacement de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, madame Christine Saint-Pierre et du ministre délégué au Loisir et au Sport, monsieur Luc Fortin.

Nous tenons à préciser que le coût élevé des nuitées s'explique par un choix volontaire d'établissements sécuritaires centraux et, en l'absence de représentations du Québec au Sénégal et en Côte d'Ivoire au moment de la mission, la réservation de salons d'entretien à même l'hôtel. Les prix sont aussi la conséquence d'une offre de marché limitée des hôtels cinq étoiles, qui rencontrent ces critères, à Dakar et à Abidjan.

Le Ministère des Relations internationales et de la Francophonie ne détient aucun document faisant état des dépenses de monsieur Jean Charest.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alain Olivier  
Responsable de l'accès aux documents

AO/cp -PJ